

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 14 octobre 2025

ID : 014-211401815-20250915-DELIB20250701-DE

Berger  
Levraud

Exécutoire le 14 octobre 2025



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 16

Votants : 23

Date de la convocation : 9 septembre 2025

**Delib20250701**

## Séance du 15 septembre 2025

# CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

#### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Didier LIZORET, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Francis MÉNARD, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX.

#### Pouvoirs :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à Mme Rachel LOPEZ  
Mme Fabienne MOREL à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
M. Pierre JUNQUA à M. Bertrand LANGRAND  
M. Laurent EUDE à M. Hervé ROSE  
Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS à M. Didier LIZORET  
Mme Ymen FARHAT à Mme Isabelle GERME  
Mme Aurélie BARRÉ-RIBET à Mme Véronique LEVILLAIN.

#### Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

#### Secrétaire :

M. Jérôme PIERRE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Exécutoire le 14 octobre 2025

**Delib20250701**

**OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 juin 2025**

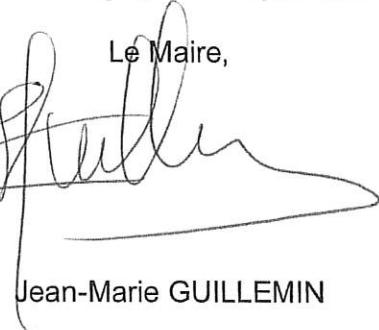
Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 juin 2025, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 17 septembre 2025

  
Le Maire,  
  
Jean-Marie GUILLEMIN



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24  
Conseillers présents : 18  
Votants : 23

Date de la convocation : 17 juin 2025

## Séance du 23 juin 2025

# CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET (à partir de la délibération Delib20250602).

### Pouvoirs :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
M. Didier LIZORET à M. Pierre JUNQUA  
M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE  
M. Francis MÉNARD à Mme Rachel LOPEZ  
M. Damien GUINEHEUX à M. Jérôme PIERRE.

### Absents excusés :

Mme Aurélie BARRÉ-RIBET (pour la délibération Delib20250601)  
M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

M. Valéry DELAGE, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20250601**

**OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 mai 2025**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 mai 2025, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

*Madame Aurélie BARRE-RIBET arrive en séance.*

*Le nombre de votants est désormais de 23.*

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu de la commission des affaires scolaires du 16 mai 2025**

*Madame FARHAT donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :*

### **Compte rendu des conseils d'écoles**

*Les PV des derniers conseils d'école sont remis aux membres de la commission. Mme Germe souhaite la mise en place d'un envoi systématique par mail à tous les membres de la commission une fois le PV validé.*

### **Evaluation des Ecoles**

*Mme Germe annonce aux membres de la commission que les écoles de Cormelles le Royal sont toutes en évaluation cette année. Ces évaluations sont menées par l'Education Nationale.*

*M. le Maire et Mme Germe ont été reçus par les évaluateurs dans le cadre de ces évaluations.*

*Les pré rapports ont été communiqués aux directrices d'écoles. Et un retour sera fait lors des premiers conseils d'écoles de l'année prochaine.*

### **Budget 2025**

*Mme Germe revient sur les budgets alloués aux écoles pour l'année 2025 et sur les différents arbitrages pour l'investissement.*

### **Cartes scolaires 2025/2026**

*Mme Germe porte à la connaissance de la commission qu'une proposition de fermeture de classe à l'école maternelle des Verts Prés et d'une ouverture de classe au groupe scolaire des Drakkars a été communiquée à la Mairie par l'inspectrice Mme CARDOEN.*

*Les effectifs prévisionnels de la rentrée de septembre 2025 sont les suivants, au 16 mai 2025 :*

Année scolaire 2025/2026				
	Inscrits Verts Prés	Inscrits Vallée	Inscrits Drakkars	Total des 3 écoles
PS	27		17	44
MS	18		32	50
GS	28		29	57
CP		18	21	39
CE1		26	15	41
CE2		20	22	42
CM1		21	25	46
CM2		23	24	47
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>108</b>	<b>185</b>	<b>366</b>

## Alimentation

### Marché de restauration

Le marché de restauration prenant fin au 31/08/2025, il était nécessaire que la commission se prononce sur la CCTP du prochain marché au regard de l'actuel.

Mme DELACOTTE présente le bilan du marché actuel et propose à la commission de travailler sur le CCTP du prochain marché.

Concernant le bilan de l'actuel marché, la commission suggère de différencier les repas pour les + de 6 ans et ceux des – de 6 ans sur les temps de l'accueil de loisirs.

La commission souhaite, pour le prochain marché, s'assurer que le futur prestataire soit bien à jour de la loi Egalim et de toutes ces préconisations.

De ce fait, elle demande des documents, permettant de contrôler la bonne réalisation des exigences demandées lors du marché. Ces documents seront à fournir à chaque trimestre. La commission ajoute que la conception de ces documents soit au libre choix du prestataire.

### Goûter

La commission prend connaissance des travaux du groupe de travail concernant les goûter servis lors des garderies.

Le groupe de travail souligne la difficulté de fonctionnement avec un seul fournisseur. Celui-ci n'a pas suffisamment de stock pour les 3 sites à fournir et/ou les dates de consommation sont trop courtes.

De plus, il est remarqué d'un manque de variété proposé par le fournisseur et très peu respectant le Nutriscore demandé par la commission (Au-dessus de C)

La commission suggère de prendre des renseignements auprès d'autres fournisseurs (Leclerc / Carrefour / ou autres).

# **Compte rendu de la commission des affaires scolaires du 13 juin 2025**

Madame FARHAT donne lecture du compte rendu qui fait état des points suivants :

## **Travaux Permis à points**

Mme Germe présente à la commission le déroulé des travaux du permis à points. Les trois réunions de travail prévues ont été faites. Mme Germe salue l'investissement de chacun des participants à la réunion et particulièrement l'implication des agents du périscolaire.

Les équipes du périscolaires sont en cours d'élaboration d'un nouveau livret de suivi du permis à points permettant une meilleure communication auprès des familles.

Une nouvelle approche plus ludique et pédagogique sera menée aussi tout au long de l'année. Ce permis à points comprendra trois temps forts, afin de mieux accompagner les enfants à la bonne conduite du vivre ensemble lors des différents temps périscolaires. Par ailleurs, une communication à chaque cycle (de vacances à vacances) sera réalisée avec les familles à travers « Le passeport du Vivre Ensemble » afin d'informer les parents sur le comportement de leurs enfants. Les parents seront ainsi co-acteurs de cette évolution dans la posture de leur enfant.

Mme Germe conclut en soulignant l'importance de la cohérence à avoir avec les équipes enseignantes et périscolaires et remercie les équipes enseignantes de leur disponibilité.

## **Alimentation**

### **• Fruits à la récré :**

Bilan de fonctionnement sur l'année scolaire 2024-2025 :

Cette opération fonctionne particulièrement bien sur les sites des Verts Prés et de la Vallée, beaucoup moins sur le groupe scolaire des Drakkars.

Un réaménagement a été réalisé sur le groupe scolaire des Drakkars dans le mode de distribution des fruits afin d'agir sur le gaspillage.

La commission se laisse le temps de la fin d'année scolaire (juillet 2025) pour avoir le recul nécessaire, et analyser les conclusions de ces changements apportés sur le groupe scolaire des Drakkars.

Elle se prononcera alors sur une orientation à proposer à Monsieur le Maire.

### **• Restauration scolaire :**

La commission propose, dans un esprit de développement durable que les enfants des écoles élémentaires amènent leurs serviettes de table en tissu. L'utilisation des serviettes en papier sera retirée de nos restaurants scolaires. Un courrier informatif sera adressé en amont de la rentrée scolaire aux familles.

Monsieur le Maire précise que même si l'idée est bonne, elle reste à travailler en terme d'organisation avant de s'engager dans un tel processus.

## **Supports de communication**

### **Flyer de présentation**

Mme Germe présente le support de présentation des services périscolaires.

La commission remercie Madame LOPEZ Guylaine pour la réalisation de ce support et de la qualité du travail réalisé.

La commission valide ce support et souhaite le diffuser dès que possible.

### **Site internet**

Sur la page dédiée à la vie scolaire la commission propose de rajouter et/ou modifier les éléments suivants :

- **ECOLE :**

- Adresse mail des directrices
- Jour de décharge de la directrice.

#### **Modifier la phrase :**

« Pour les inscriptions scolaires, merci de vous renseigner au service population.

Tél. 02 31 52 12 29 – [petiteenfance@cormellesleroyal.fr](mailto:petiteenfance@cormellesleroyal.fr). »

Avec la modification suivante :

Pour les inscriptions scolaires, merci de vous renseigner au service **des affaires scolaires**.

Tél. 02 31 52 12 29 – [petiteenfance@cormellesleroyal.fr](mailto:petiteenfance@cormellesleroyal.fr).

- **RESTAURATION SCOLAIRE**

La commission souhaite rajouter la mention de gratuité des activités de la pause méridienne, et de valoriser les qualifications de nos équipes d'animations avec la proposition de texte suivante :

« Pendant la pause méridienne, des activités **gratuites** sont proposées aux enfants par deux animateurs **diplômés** dans chaque école élémentaire... »

La commission souhaite également simplifier la communication des menus sur le site et suggère de communiquer non plus par site mais plutôt en fonction de leur scolarité : le menu des élèves de maternelles et celui pour les élémentaires.

- **ETUDE SURVEILLEE**

Modification du texte actuel par celui proposé dans le flyer de communication :

« Dans le cadre des garderies et sans coût supplémentaire pour les familles, il est organisé après le goûter, une étude surveillée pour les élèves du CE1 au CM2. Cette étude ne se substitue pas au contrôle de chaque parent. L'inscription s'effectue sur le dossier d'inscription des temps périscolaires. »

- **TRAVERSEES SCOLAIRES**

La commission souhaite rajouter une mention appelant au civisme **des parents** aux abords des écoles (vitesse / stationnement)

- **COLLEGE**

Questionnement sur les séjours. Il fallait préciser si sur la délibération les 40 euros par élève était valable qu'une fois /an ou à chaque voyage.

- **LYCEE**

Est-il possible d'ajouter le prénom du proviseur du lycée M. Laurent VERRECKT.

## **Portail Famille**

La commission propose d'indiquer le numéro de téléphone portable dédié au périscolaire. En ajoutant la mention : « Ce numéro n'est d'usage **uniquement** que pour les urgences concernant la journée d'accueil de votre enfant. Pour toutes autres informations merci de contacter le service en Mairie. »

# **Compte rendu de la commission de l'environnement et du développement durable du 28 mai 2025**

Monsieur PIERRE donne lecture du compte rendu qui fait notamment état des points suivants :

## **Bilan de la semaine du Développement Durable 2025**

### **1) Le volet pour les Cormellois**

Les membres de la commission font le bilan des actions réalisées lors de la semaine du développement durable, qui se sont déroulées du 21 au 27 mai :

- Visite de l'usine de l'Orne pour la production de l'eau potable animée par l'Eau du Bassin Caennais – mercredi 21 mai – 19 participants. La visite a été très appréciée par les Cormellois et était très intéressante.
- Bar à Eau à l'espace Cormel'lien animé par les services de la mairie – mercredi 21 mai – 5 participants
- Information sur la borne biodéchets installée sur le parking de la Halle des Sports et sur les déchets en général, animée par les services de Caen la mer – mercredi 21 mai 14 participants.
- Sortie nature au marais de Chicheboville animée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie – jeudi 22 mai – 15 participants
- Exploration de la biodiversité autour de la mare de Cormelles le Royal animée par le CPIE de la Vallée de l'Orne – vendredi 22 mai – 12 participants
- Après-midi eau et développement durable du samedi 24 mai. 17 stands et structures étaient présents. 131 familles (contre 138 familles en 2024) ont récupéré des sacs de compost. 31 personnes ont participé au jeu proposé. Des ateliers ont été animés par les partenaires :
  - Une balade sophro-nature autour du thème de l'eau
  - Un atelier de relooking de meubles
  - Un atelier pour les enfants en tant que soigneur en centre de soins pour la faune sauvage...
- Exposition Plic et Ploc à la médiathèque et diffusion d'un film sur la vie dans les cours d'eau normand – mardi 27 mai – 5 participants.

### **2) Le volet pour les enfants**

Toutes les classes de la commune sont allées à la plage de Merville Franceville sur une demi-journée autour d'une animation nature proposée par le CPIE et des ateliers plage animés par l'équipe d'animation du temps du midi.

7 classes visiteront l'exposition Plic et Ploc de la Médiathèque à partir du 27 mai jusqu'au 7 juin.

Un grand jeu créé par l'Eau du Bassin Caennais est également proposé à toutes les classes du 23 au 26 juin à la Halle des Sports. Il sera animé par l'équipe d'animation du temps du midi.

*Les membres de la commission réfléchissent pour la prochaine réunion du mois de septembre à la prochaine thématique qui pourrait être proposée à M. le Maire pour la semaine du développement durable 2026.*

## **Fête en famille**

*Comme tous les ans, un stand Développement Durable sera installé lors de cette journée. Les membres de la commission conviennent du planning des permanences qu'ils tiendront.*

## **Compte rendu de la commission des travaux du 11 juin 2025**

*Monsieur DELAGE donne lecture du compte rendu qui fait notamment état des points suivants :*

### **Point sur les travaux de voirie**

*Monsieur LECORDIER, chargé d'opérations de la Direction de la Maintenance et de l'Exploitation de l'Espace Public de Caen la mer pour la Commune de Cormelles le Royal, fait le point sur les travaux en cours ou réalisés :*

- Suite aux travaux d'enrobé devant le quai de bus de plain-pied rue du Champ de Foire, l'entreprise HELIOS procédera au marquage horizontal sur la chaussée le jeudi 12 juin 2025.
- Réseau eaux pluviales, rue des Vaudes : le secteur a connu, ces dernières années, plusieurs épisodes d'inondation de quelques garages. Pour tenter d'endiguer le phénomène très localisé, il a été créé des caniveaux ainsi qu'une zone d'absorption naturelle des eaux pluviales sur un espace vert : leur rôle est de faciliter l'évacuation des eaux pluviales, d'empêcher leur accumulation et les dégâts qui peuvent en résulter. L'engazonnement de l'espace vert sera réalisé ultérieurement par les agents des services techniques de la Mairie.
- Ilôt central rue des Coudriers : cet aménagement est régulièrement percuté par des véhicules. Il avait été créé pour faire ralentir les véhicules. Une partie de cet îlot sera remise en état courant juillet.
- Piste cyclable boulevard Combe Martin : sur la base d'un premier plan travaillé en Mairie avec M. LECORDIER, la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage de Caen la mer a établi un plan d'intention pour la réalisation d'une piste cyclable boulevard Combe Martin et la reprise complète de la partie ancienne de ce boulevard.
- La voirie sera redimensionnée sur la portion de voie comprise entre la rue d'Ifs et l'entrée du quartier « Les Trois Chemins » :
  - elle sera réduite à 5,50 m de large afin de réduire la vitesse des usagers de la voirie
  - le trottoir et l'espace vert, côté droit venant du centre de Cormelles le Royal, seront requalifiés en une bande pour les piétons et une piste cyclable (dans les deux sens), ce qui nécessite le retrait de la rangée d'arbres dans le cadre de ces travaux. Conformément aux obligations pour respecter la réglementation, il sera replanté 52 pommiers dans la vallée.

*Boulevard Combe Martin dans le quartier des Trois Chemins : une piste mixte piéton/vélo sera réalisée côté droit dans le sens Cormelles le Royal vers Ifs, sur le trottoir en enrobé existant qui sera élargi et refait entièrement.*

*A l'intersection de la rue Clos du Pavillon / du boulevard Combe Martin / de la rue d'Ils : un aménagement de la voirie sera réalisé pour créer un rétrécissement. Ainsi, cela permettrait de modifier la trajectoire des véhicules et obliger les conducteurs à freiner pour suivre la nouvelle orientation de la voie. Ce dispositif incite les conducteurs à ralentir.*

*La piste cyclable du Boulevard de Combe Martin se prolongera vers la vallée des jardins et passera entre la rangée d'arbres pour déboucher à proximité du champ de foire.*

*Une réunion publique pour expliquer le projet est prévue le 28 août 2025.*

- *Campagne de marquage au sol 2025 : la signalisation routière horizontale sera effectuée prochainement, rue de la Libération, rue Clos du Monastère et dans toutes les rues du quartier du Côté.*
- *Boulevard de l'Avenir : des coussins berlinois ont été posés suite à la demande de Madame BURGAT, Maire de Mondeville, afin de protéger le passage piéton qui relie nos deux vallées (beaucoup de coureurs à pied).*

## ***Point sur les travaux au Stade***

- *Maison des sports : des travaux de rénovation complète sont en cours et se déroulent comme prévu. Ils consistent à la remise en état des sanitaires, au remplacement des huisseries - des volets roulants - du carrelage - du sol PVC, à la rénovation de l'installation électrique, à la pose de fibre pour repeindre les murs.*  
*Le chantier sera interrompu 15 jours en août et devrait être achevé mi-septembre comme prévu.*
- *Courts de tennis extérieurs : les travaux de reprise des malfaçons des deux courts de tennis ont débuté la semaine dernière et sont exécutés par l'entreprise EUROVIA qui est accompagnée d'un bureau de contrôle.*  
*Selon l'avancement des travaux, les terrains pourraient être remis en service en juillet 2025.*
- *Projet d'extension du parking, avenue du Stade : entre le terrain de tennis libre accès et le parking du Stade, il y a un terrain de pétanque. Une étude est en cours pour transformer cet espace en parking. 18 places pourraient être créées. Une esquisse a été présentée aux membres de la commission afin de poursuivre la réflexion.*  
*Il est convenu de prendre en compte le besoin de places PMR, de stationnement pour les vélos, l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques, la végétalisation, le cheminement piéton ...*
- *Eclairage des terrains de football : dans le cadre de la rénovation de l'éclairage du stade, des devis ont été signés pour le remplacement de certains luminaires et de mâts d'éclairage, l'extension du réseau d'éclairage. La date prévisionnelle de réalisation des travaux est envisagée cet été. A ce jour, nous attendons un retour d'information de la part du SDEC.*  
*Monsieur le Maire explique que depuis la réunion de la commission, il apparaît que le SDEC n'a plus assez de crédits pour réaliser nos travaux cette année. Une réunion aura prochainement lieu.*

## **Point sur les travaux dans les bâtiments communaux :**

- Ancien local de l'OMACL : cet espace a été rénové en totalité.
- Réseau de chauffage école maternelle des Verts Prés : suite à des fuites récurrentes sur le réseau de chauffage sous la dalle béton, il a été décidé de passer les conduites en aérien. Les travaux sont prévus par l'entreprise VIRIA au cours de l'été.
- Sol de la salle de judo : suite à des taux d'humidité incompatibles avec la peinture de sol qui s'écaillent, il a été décidé de poser des dalles PVC autoplombantes sur le sol (en dehors des tapis). Celles-ci s'installent sans avoir besoin de colle ou d'adhésif. Elles conviennent très bien sur un sol béton, se maintiennent grâce à leur poids, ne se soulèvent pas et s'entretiennent facilement. Les travaux seront réalisés la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> semaine d'août.
- Sanitaires local bouliste : un des deux sanitaires du local bouliste fermés depuis un certain temps sera remis en fonction, l'autre sera conservé pour entreposer tables et chaises dans le cadre de manifestation.

## **Questions diverses**

- Terrain de basket dans la Vallée : le revêtement de sol du terrain sera refait en enrobé courant juin.
- Vallée des écoles : l'escalier du petit poucet sera refait prochainement.
- Groupe Scolaire des Drakkars : le grillage de la cour élémentaire du Groupe Scolaire des Drakkars sera remplacé la 3<sup>ème</sup> semaine de juillet.
- Extension du cimetière : actuellement en phase de consultation (procédure adaptée) la remise des offres est prévue pour vendredi 13 juin 2025.
- Chemin rural de Grentheville : une barrière en quinconce (qui laisse passer les vélos) avait été posée par les services de Caen la mer. Malheureusement, ils n'ont pas prévu de système pour la fermer avec un cadenas. Cette situation a généré beaucoup de va-et-vient et surtout des dépôts sauvages de déchets de façon régulière. Après avoir demandé aux services de Caen la mer de trouver une solution, sans succès, Monsieur le Maire a demandé aux services techniques de la Mairie d'adapter un système pour mettre un cadenas. Par ailleurs, Monsieur le Maire est en négociation avec Caen la mer pour que des barrières de même type soient installées aux deux extrémités de ce chemin rural.
- Mur en pierre venelle de l'Eglise : une partie du mur en pierre appartenant à la Commune s'est effondrée. Afin d'éviter tout incident, l'entreprise MAISONS D'HISTOIRE est intervenue pour sécuriser les lieux. Une réflexion est à mener sur la remise en état de ce mur en pierre compte tenu d'un coût relativement important d'une part, et de la possibilité que d'autres parties du mur soient susceptibles de subir le même sort, d'autre part. Une période d'observation est nécessaire avant de prendre une décision.
- Ronds-points rue de la Libération : les barrières et les flèches directionnelles, positionnées sur les ronds-points, sont régulièrement percutées par des camions. Il semble opportun de réfléchir à un nouvel aménagement. Ainsi a-t-il été évoqué le positionnement de gabions, d'un pot de fleur dans le milieu pour végétaliser le rond-point... Une étude va être réalisée.

\*\*\*\*\*

Une décision modificative (DM) a pour objet d'ajuster les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Sur proposition de la commission des finances et de l'administration générale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajuster les crédits de la façon suivante :

## Section de fonctionnement = - 90 820 €

CHAPITRE - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025	DM 1 - 2025	BUDGET TOTAL 2025	CHAPITRE - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025	DM 1 - 2025	BUDGET TOTAL 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 766 216,00 €	- 130 368,00 €	1 635 848,00 €	013 - ATTENUATION DE CHARGES	9 000,00 €	25 000,00 €	34 000,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 878 463,00 €	37 000,00 €	3 915 463,00 €	70 PRODUITS DES SERVICES	673 246,00 €	- €	673 246,00 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	66 153,00 €	- 13 952,00 €	52 201,00 €	73 - IMPOTS ET TAXES	3 074 234,00 €	- €	3 074 234,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 045 050,00 €	6 500,00 €	1 051 550,00 €	731 - FISCALITE LOCALE	2 555 050,00 €	- 99 300,00 €	2 455 750,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	76 262,11 €	- €	76 262,11 €	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	544 995,00 €	- 22 520,00 €	522 475,00 €
67 - CHARGES SPECIFIQUES	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	101 400,00 €	6 000,00 €	107 400,00 €
				76 - PRODUITS FINANCIERS	10,00 €	- €	10,00 €
				77 - PRODUITS SPECIFIQUES	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	6 832 144,11 €	- 90 820,00 €	6 741 324,11 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	6 957 935,00 €	- 90 820,00 €	6 867 115,00 €
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIS	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	042 - OPERATIONS D'ORDRE	79 447,16 €	- €	79 447,16 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	115 330,00 €	- €	115 330,00 €	002 - RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	300 000,00 €	- €	300 000,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE	388 408,05 €	- €	388 408,05 €				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	505 238,05 €	- €	505 238,05 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	379 447,16 €	- €	379 447,16 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 337 382,16 €	- 90 820,00 €	7 246 562,16 €	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 337 382,16 €	- 90 820,00 €	7 246 562,16 €

### a. Dépenses réelles : -90 820 €

#### Chapitre 011 : charges à caractère général : - 130 368 €

- Entretien et réparations sur bâtiment publics : +4 030 €  
Suite à l'effondrement d'un mur, des travaux de sécurisation temporaire et de stabilisation ont dû être engagés. Le coût total de l'intervention s'élève à 4 030 € TTC.
- Primes d'assurances : + 1 500 €  
Une augmentation des primes d'assurance nécessite un ajustement budgétaire à hauteur de 1 500 €.
- Annonces et insertions : + 500 €  
Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les frais de publication des marchés de fonctionnement.
- Taxes et impôts sur les véhicules : +530 €  
L'acquisition d'un nouveau véhicule implique le règlement de la carte grise.
- Electricité : - 136 928 €  
Réduction de 136 928 € afin d'assurer l'équilibre de la décision modificative n°1 (DM1).

**Chapitre 012 : charges de personnel : + 37 000 €**

- Autre personnel extérieur : + 30 000 €  
Des crédits supplémentaires sont requis pour assurer le remplacement temporaire du poste de gestion des ressources humaines, assuré par le CDG.
- Personnel saisonnier : + 7 000 €

**Chapitre 014 : atténuation de produits : - 13 952 €**

- Autres prélèvements pour reversements de fiscalité : - 13 952 €  
Le montant inscrit au BP (35 000 €) pour le versement lié au DILICO a été surestimé. La notification actualisée fixe ce montant à 21 048 €, soit une réduction de 13 952 €.

**Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : + 6 500 €**

- Autres redevances pour concessions, licences informatiques : + 4 000 €  
Des crédits supplémentaires sont nécessaires pour financer les licences obligatoires des logiciels en mode full web.
- Autres contributions obligatoires : + 2 500 €  
Dans le cadre des travaux d'éclairage du stade financés avec le SDEC, une partie des dépenses doit être imputée en fonctionnement.

**Chapitre 67 : charges spécifiques : + 10 000 €**

- Titres annulés sur exercice antérieur : + 10 000 €  
Pour régulariser la mise à disposition de personnel avec la communauté urbaine Caen la Mer (MAD de M. Nicollet), il est nécessaire d'annuler les titres émis en 2024 conformément à leur demande.

**b. Les recettes réelles : - 90 820 €****Chapitre 013 : atténuation de charges : + 25 000 €**

- Dans le cadre du contrat d'assurance statutaire, les remboursements de salaires perçus ont été supérieurs aux prévisions inscrites au budget primitif.

**Chapitre 731 : Fiscalité Locale : - 99 300 €**

- Impôts directs locaux : - 100 000 €  
La notification par la DDFIP de l'état prévisionnel sur les bases fiscales (n°1259) conduit à une révision à la baisse des prévisions de recettes de taxe foncière sur le bâti et le non bâti
- Taxes sur les pylônes électriques : + 700 €.

**Chapitre 74 : Dotations et participations : -22 520 €**

- Dotation forfaitaire : - 6 000 €  
En application de l'article 107 de la Loi de Finances pour 2025, une mesure de réajustement des concours financiers de l'État a conduit à une minoration, voire à une suppression totale, de la dotation forfaitaire pour certaines Communes. Ainsi, la Commune de Cormelles le Royal a été intégralement privée de cette dotation, entraînant une perte de recette de 6 000 € par rapport aux prévisions initiales inscrites au budget primitif. Cette évolution défavorable justifie une révision à la baisse des recettes de fonctionnement dans le cadre de la présente décision modificative.
- Dotation de solidarité Rurale : + 6 070 €  
La notification définitive des dotations de l'État pour l'exercice 2025 fait apparaître une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) par rapport aux prévisions inscrites au budget primitif.

- Dotation aux élus : + 160 €
- DCRTP : - 27 895 €

Conformément à l'article 107 de la Loi de Finances pour 2025, une minoration de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) attribuée aux communes a été appliquée. Cette réduction est répartie entre les collectivités bénéficiaires au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement, telles que constatées dans les comptes de gestion de l'exercice 2023.

L'état n°1259, relatif à la notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025, indique pour Cormelles le Royal son absence totale de DCRTP

- Etat – compensation au titre des exonérations de TF : + 5 145 €

Le montant finalement notifié dépasse les estimations retenues lors de l'élaboration du budget primitif.

### **Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : + 6 000 €**

- Revenus des immeubles : + 6 000 €

Les recettes issues de la location du patrimoine immobilier communal se révèlent plus élevées que celles inscrites au budget primitif.

## **Section d'investissement = 127 500 €**

CHAPITRE - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025	DM 1 - 2025	BUDGET TOTAL 2025	CHAPITRE - RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025	DM 1 - 2025	BUDGET TOTAL 2025
20 - IMMOBILISATION SINCOPRELLES	46 816,80 €	5 000,00 €	51 816,80 €	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €	7 500,00 €	7 500,00 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	5 208,32 €	115 000,00 €	120 208,32 €	16 - EMPRUNTS ET DETTES	- €	- €	- €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	421 018,77 €	42 300,00 €	463 318,77 €	10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	254 831,92 €	120 000,00 €	374 831,92 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	4 199 426,76 €	- 34 800,00 €	4 164 626,76 €	138 - AUTRES SUBVENTIONS NON TRANSFERAB	- €	- €	- €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	312 500,04 €	- €	312 500,04 €	165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
	- €	- €	- €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONN	115 330,00 €	- €	115 330,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>4 984 970,69 €</b>	<b>127 500,00 €</b>	<b>5 112 470,69 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>372 661,92 €</b>	<b>127 500,00 €</b>	<b>500 161,92 €</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE	79 447,16 €	- €	79 447,16 €	040 - OPERATION D'ORDRE	388 408,05 €	- €	388 408,05 €
	- €	- €	- €	001 - RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTÉ	4 303 347,88 €	- €	4 303 347,88 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>79 447,16 €</b>	<b>- €</b>	<b>79 447,16 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>4 691 755,93 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 691 755,93 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 064 417,85 €</b>	<b>127 500,00 €</b>	<b>5 191 917,85 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 064 417,85 €</b>	<b>127 500,00 €</b>	<b>5 191 917,85 €</b>

### **a. Les dépenses réelles : 127 500 €**

#### **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : + 5 000 €**

- Concessions et droits similaires : + 5 000 €

Acquisition de logiciels pour l'utilisation des tablettes pour le logiciel eNoe.

#### **Chapitre 204 : subventions d'équipements versées : + 115 000 €**

- Subvention autres groupements – bâtiments et installations : 115 000 €

Transfert de crédits du chapitre 23 au chapitre 204 dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage du stade réalisés par le SDEC, cette opération étant financée sous forme de fonds de concours.

#### **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : + 42 300 €**

- Plantation de la Haie : + 16 000 €, lors de la préparation du budget, la plantation de haie avait été mise en instance, en attente de subvention, afin de ne pas mobiliser immédiatement de crédits en section d'investissement.
- Matériel informatique : + 22 000 €, Acquisition de bornes Wi-Fi pour le groupe scolaire des Drakkars, en remplacement des équipements défectueux, et réinstallation d'un nouveau serveur à la mairie suite à une panne informatique (19 000 €)
- Autres matériels de transports : + 4 300 €.

**Chapitre 23 : Immobilisations en cours : - 34 800 €**

- Installations, matériels et outillages techniques : - 180 000 €. Transfert de crédits vers le chapitre 204 dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage du stade réalisés par le SDEC, cette opération étant financée sous forme de fonds de concours
- Constructions en cours : augmentation de 145 200 € afin d'assurer l'équilibre de la décision modificative n°1 (DM1).

**b. Les recettes réelles : 127 500 €****Chapitre 13 : subventions d'investissement : + 7 500 €**

- Subvention notifiée du SDEC pour l'acquisition de vélos électriques : 1 500 €
- Subvention notifiée de Caen la mer pour la plantation de haies : 6 000 €.

**Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves : + 120 000 €**

- Taxe aménagement : + 120 000 €

Le montant finalement notifié dépasse les estimations retenues lors de l'élaboration du budget primitif.

**Delib20250603****OBJET : Tarifs de la restauration scolaire**

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires solaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les tarifs ci-dessous seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour la restauration scolaire :

<b>TARIFS REPAS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Repas adulte	5.91 €				
Repas enfant élémentaire	5.45 €	4.52 €	3.65 €	1.80 €	0.87 €
Repas enfant maternelle	5.26 €	4.37 €	3.52 €	1.74 €	0.84 €
Panier repas	1.00 €				

<b>TARIFS REPAS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES NON CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Repas adulte	7.68 €				
Repas enfant élémentaire	7.08 €	5.88 €	4.75 €	2.34 €	1.13 €
Repas enfant maternelle	6.84 €	5.68 €	4.58 €	2.26 €	1.09 €
Panier repas	1.61 €				

Depuis son adhésion au dispositif national «Cantine à 1 €» en septembre 2024, la Commune bénéficie de l'aide de l'État destinée à instaurer une tarification sociale dans les cantines scolaires des Communes de moins de 10 000 habitants et à soutenir le respect des engagements de la loi EGAlim. Conformément à cette convention triennale, la collectivité perçoit :

- 3 € par repas pour toute grille tarifaire progressive appliquée dans les écoles primaires ;
- 1 € supplémentaire lorsque la cantine satisfait aux exigences EGAlim.

Ces aides, accessibles aux Communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) Péréquation, permettent de proposer aux familles aux revenus les plus modestes un repas à 1 € tout en garantissant une alimentation de qualité.

- de fixer la tarification sociale à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, comme ci-dessous :

<b>TARIFS REPAS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 1 000 € à 1 200 €	de 621 € à 999 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Repas adulte	3.51 €				
Repas enfant élémentaire	3.05 €	2.12 €	1.00 €	1.00 €	0.87 €
Repas enfant maternelle	2.86 €	1.96 €	1.00 €	1.00 €	0.84 €
Panier repas réservé au PAI	1.00 €				

Pour les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) à caractère alimentaire, la commission propose de fixer le tarif du panier repas à 1 € pour les enfants cormellois, sans leur appliquer l'augmentation tarifaire prévue pour les autres usagers.

<b>TARIFS REPAS RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES NON CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Repas adulte	7.68 €				
Repas enfant élémentaire	7.08 €	5.88 €	4.75 €	2.34 €	1.13 €
Repas enfant maternelle	6.84 €	5.68 €	4.58 €	2.26 €	1.09 €
Panier repas	1.61 €				

**Delib20250604**

**OBJET : Tarifs de la garderie périscolaire**

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires solaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les tarifs ci-dessous seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour la garderie périscolaire.

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LES CORMELLOIS						
		Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial		au-dessus de 1200 €	de 890 € à 1200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Matin	7 h 30 à 8 h 00	1.18 €	1.06 €	0.94 €	0.82 €	0.71 €
Matin	8 h 00 à 8 h 30	1.18 €	1.06 €	0.94 €	0.82 €	0.71 €
Soir	16 h 30 à 17 h 00	1.33 €	1.21 €	1.09 €	0.98 €	0.86 €
Soir	17 h 00 à 17 h 30	1.18 €	1.06 €	0.94 €	0.82 €	0.71 €
Soir	17 h 30 à 18 h 00	1.18 €	1.06 €	0.94 €	0.82 €	0.71 €
Soir	18 h 00 à 18 h 30	1.18 €	1.06 €	0.94 €	0.82 €	0.71 €

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE POUR LES NON CORMELLOIS						
		Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial		au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Matin	7 h 30 à 8 h 00	1.53 €	1.38 €	1.22 €	1.07 €	0.92 €
Matin	8 h 00 à 8 h 30	1.53 €	1.38 €	1.22 €	1.07 €	0.92 €
Soir	16 h 30 à 17 h 00	1.68 €	1.53 €	1.38 €	1.22 €	1.07 €
Soir	17 h 00 à 17 h 30	1.53 €	1.38 €	1.22 €	1.07 €	0.92 €
Soir	17 h 30 à 18 h 00	1.53 €	1.38 €	1.22 €	1.07 €	0.92 €
Soir	18 h 00 à 18 h 30	1.53 €	1.38 €	1.22 €	1.07 €	0.92 €

**Delib20250605**

**OBJET : Tarifs de l'Accueil de Loisirs**

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires solaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les tarifs ci-dessous seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour l'accueil de loisirs

<b>TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
<b>Tous régimes</b>					
Journée sans repas	10.58 €	9.40 €	8.23 €	7.05 €	5.88 €
Journée avec repas	16.03 €	14.85 €	13.68 €	12.50 €	11.33 €
Journée Panier Repas(PAI)	11.58 €	10.40 €	9.23 €	8.05 €	6.88 €
Demi-journée sans repas	5.81 €	5.16 €	4.52 €	3.88 €	3.22 €
Demi-journée avec repas	11.26 €	10.61 €	9.97 €	9.33 €	8.67 €
Demi-journée Panier Repas	6.81 €	6.16 €	5.52 €	4.88 €	4.22 €
Journée camping	32.05 €	29.70 €	27.37 €	24.99 €	22.66 €

<b>TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS POUR LES NON CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
<b>Tous régimes</b>					
Journée sans repas	13.75 €	12.22 €	10.70 €	9.16 €	7.65 €
Journée avec repas	20.83 €	19.30 €	17.79 €	16.25 €	14.73 €
Journée panier repas	15.05 €	13.52 €	12.00 €	10.46 €	8.95 €
Demi-journée sans repas	7.55 €	6.71 €	5.88 €	5.05 €	4.19 €
Demi-journée avec repas	14.64 €	13.79 €	12.96 €	12.13 €	11.28 €
Demi-journée panier repas	8.85 €	8.01 €	7.18 €	6.35 €	5.49 €
Journée camping	41.67 €	38.61 €	35.58 €	32.49 €	29.46 €

Pour toute annulation effectuée dans les quinze jours précédant le début du séjour, le montant du séjour est intégralement dû.

**Delib20250606**

**OBJET : Tarifs du Local Jeunes**

Sur proposition de la commission mixte des finances et de l'administration générale, de l'enfance et de la jeunesse et des affaires solaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que les tarifs ci-dessous seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour le Local Jeunes

<b>TARIFS LOCAL JEUNES POUR LES CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
<b>Tous régimes</b>					
Journée camping	32.05 €	29.70 €	27.37 €	24.99 €	22.66 €

<b>TARIFS LOCAL JEUNES POUR LES NON CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
<b>Tous régimes</b>					
Journée camping	41.67 €	38.61 €	35.58 €	32.49 €	29.46 €

Pour toute annulation effectuée dans les 15 jours précédent le début du séjour, le montant du séjour sera intégralement dû.

<b>PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU LOCAL JEUNES POUR LES CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
<b>Tous régimes</b>					
Taux de participation	55 %	50 %	45 %	40 %	35 %

<b>PARTICIPATION AUX ACTIVITES DU LOCAL JEUNES POUR LES NON CORMELLOIS</b>					
	Tarif plein	Tarif réduit A	Tarif réduit B	Tarif réduit C	Tarif réduit D
Quotient familial	au-dessus de 1 200 €	de 890 € à 1 200 €	de 621 € à 889 €	de 500 € à 620 €	inférieur à 500 €
Tous régimes					
Taux de participation	71.50 %	65 %	58.5 %	52 %	45.50 %

**Delib20250607**

**OBJET : Tarifs de l'Espace de Vie Sociale : l'Espace Cormel'lien**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide des tarifs de l'Espace de Vie Sociale - Espace Cormel'lien, comme suit :

Le règlement se fait à l'inscription d'une activité.

Accueils et Atelier(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnements individuels</li> <li>• V.A.D</li> <li>• Accueil des familles : espace libres</li> <li>• Partages de pratiques</li> <li>• Café papote</li> </ul>	GRATUIT
Repas partagé(s)	Sur demande et organisation avec les habitants	GRATUIT
Activité(s)/Animation(s)	Prestation	2€
Petite(s) sortie(s)	Prestation ≤ 10€	2€
Sortie(s)	Entre 10 € et 20€	3€
Grande(s) sortie(s)	≥ 20€	4€

En cas de maladie rendant la pratique de l'activité impossible, le remboursement est possible sur demande adressée au Maire et accompagnée d'un justificatif. La demande de remboursement sera alors étudiée.

Il est de la responsabilité de l'usager de prévenir l'animatrice-coordinatrice de l'arrêt d'une activité.

**Delib20250608**

**OBJET : Versement d'une participation à l'école Saint-Jean**

Vu la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959,

Vu la loi n°85-97 du 25 janvier 1985,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la circulaire n°2007-142 du 27 août 2007,

Vu la délibération de principe n°2004.06.01 adoptée par le conseil municipal le 28 juin 2004, relative aux conditions d'attribution d'une participation à l'école Saint-Jean,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de verser une participation à l'école Saint-Jean pour l'année 2025 à hauteur de 50 % du coût d'un enfant scolarisé en classe élémentaire dans une école publique de Cormelles le Royal, soit une participation de 18 779,90 € (34 enfants) pour l'école Saint-Jean. Les crédits nécessaires au paiement de cette participation sont prévus au budget.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Delib20250609**

**OBJET : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire expliquer qu'une collectivité territoriale, conformément à l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique, peut recruter de façon temporaire des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

L'accroissement saisonnier d'activité correspond à des besoins non permanents qui se renouvellent chaque année, à dates à peu près fixes, en fonction des caractéristiques du service concerné (exemple : besoin de davantage d'agents pour entretenir les espaces extérieurs lors de l'été, des travaux de peinture dans les écoles communales...).

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services de l'atelier municipal pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité durant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août à l'atelier municipal.
- de procéder à la création de 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C1 pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que du choix des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. Il est précisé que la rémunération sera fixée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique, catégorie C1.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Delib20250610**

**OBJET : Modification du tableau des emplois communaux**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire proposer la création de postes pour permettre :

- le recrutement par voie de mutation d'un agent titulaire sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe au sein du service Accueil/ Etat Civil / Election / Cimetière. Cette nomination fait suite au départ d'un agent qui a demandé une intégration au service référent équipement
- le recrutement par voie d'intégration directe d'un agent titulaire sur le grade d'adjoint technique. Cette nomination fait suite au départ à la retraite d'un agent du service référent équipement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de supprimer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

Poste n° 197	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	Créé par délibération du 17/12/2012
Poste n° 224	Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	Créé par délibération du 24/02/2014

- de créer :

- ✓ 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet qui exercera ses missions au service Accueil/ Etat Civil / Election / Cimetière
- ✓ 1 poste d'adjoint technique à temps complet qui exercera ses missions au service référent équipement.

**Delib20250611**

**OBJET : Demande de subvention auprès du Département du Calvados pour l'extension du cimetière paysager dans le cadre du Contrat de Territoire**

Afin d'anticiper les besoins de la collectivité, le conseil municipal a décidé de réaliser une extension du cimetière paysager de Cormelles le Royal sur une superficie de 8 100 m<sup>2</sup> environ, sur des parcelles qui sont la propriété de la Commune.

L'extension du cimetière s'intègre dans un cadre paysager apaisant qui se dessine autour d'une allée principale bordée de haies ou de pelouse tondue, menant à différents bosquets ponctués d'arbres verdoyants et de plantes vivaces colorées. L'idée est de créer des espaces d'intimité pour les différents usagers venant se recueillir. Les bosquets boisés ont également une dimension paysagère et écologique.

Ces bosquets permettront d'assurer la continuité boisée et de créer une lisière faisant office de transition vers l'espace central du cimetière.

Ce nouvel espace offrira un lieu de promenade et de recueillement, favorisant la méditation et le partage dans un écrin de verdure.

Le coût global de ce projet a été estimé par le maître d'œuvre de la Mairie à environ 237 345 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter le Département du Calvados afin d'obtenir une subvention de 71 203,50 euros correspondant à 30 % du coût total prévisionnel HT des travaux car ce projet s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Contrat de Territoire.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une aide du Département afin d'obtenir une subvention de 71 203,50 euros correspondant à 30 % du coût total prévisionnel HT des travaux d'extension du cimetière paysager actuel.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Delib20250612**

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'extension du cimetière paysager dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)**

Afin d'anticiper les besoins de la collectivité, le conseil municipal a décidé de réaliser une extension du cimetière paysager de Cormelles le Royal sur une superficie de 8 100 m<sup>2</sup> environ, sur des parcelles qui sont la propriété de la Commune.

L'extension du cimetière s'intègre dans un cadre paysager apaisant qui se dessine autour d'une allée principale bordée de haies ou de pelouse tondue, menant à différents bosquets ponctués d'arbres verdoyants et de plantes vivaces colorées. L'idée est de créer des espaces d'intimité pour les différents usagers venant se recueillir. Les bosquets boisés ont également une dimension paysagère et écologique.

Ces bosquets permettront d'assurer la continuité boisée et de créer une lisière faisant office de transition vers l'espace central du cimetière.

Ce nouvel espace offrira un lieu de promenade et de recueillement, favorisant la méditation et le partage dans un écrin de verdure.

Le coût global de ce projet a été estimé par les services techniques de la Mairie à environ 237 345 euros HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'Etat afin d'obtenir une subvention de 118 672,50 euros correspondant à 50 % du coût total prévisionnel HT des travaux car ce projet s'inscrit parfaitement aux catégories d'opérations prioritaires éligibles à la DSIL en 2025.

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une aide de l'Etat afin d'obtenir une subvention de 118 672,50 euros correspondant à 50 % du coût total prévisionnel HT des travaux d'extension du cimetière paysager actuel.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Delib20250613****OBJET : Implantation d'une borne IRVE – Parking de la Halle des Sports – Convention de servitude pour branchement avec ENEDIS**

Dans le cadre de l'implantation d'une borne de recharge IRVE pour les véhicules électriques sur le parking de la Halle des Sports, il est proposé au conseil municipal de signer une convention de servitude pour branchement avec ENEDIS.

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude pour branchement avec ENEDIS, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

**Delib20250614****OBJET : ODIA Normandie – Convention de soutien à la mobilité**

Dans le cadre de la saison culturelle, l'ODIA (Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie), propose d'apporter son soutien à la mobilité sous la forme d'une bourse d'un montant de 400 euros TTC pour la participation d'un agent de la Ville de Cormelles le Royal aux RIAS en Pays de Quimperlé pour assister à des spectacles.

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de soutien à la mobilité, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Delib20250615

**OBJET : Information dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal à Monsieur le Maire (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales)**

Monsieur le Maire indique à ses collègues que dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal du 25 mai 2020 et du 27 juin 2022, il a :

**Au titre de la délégation n°4 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,**

- signé les marchés suivants :

Nom du Tiers	Objet	Date	Montant TTC
AUPINEL	Ecoloc texturé 53cm x 53cm Gris clair Sol Dojo HDS	20/05/2025	3 896,69 €
<b>Total AUPINEL</b>			<b>3 896,69 €</b>
BUREAU VERITAS	CONTROLE MISE EN SERVICE AIRE DE JEUX CLAIRIERE BOIS	13/06/2025	414,00 €
	VERIFICATION ELECTRICITE GAZ APPAREILS D'ELEVAGE	06/06/2025	10 272,00 €
<b>Total BUREAU VERITAS</b>			<b>10 686,00 €</b>
CENTRE LECLERC DISTRIBUTION	7 RECHARGES SWIFFER PLUMEAUX P/ECOLES	19/05/2025	57,52 €
	ACHAT ALIMENTATION + PREPARATION KIT CHOCOLAT CHAUD P/RPE	23/05/2025	147,58 €
	BOISSONS FETE EN FAMILLE	12/06/2025	185,38 €
	BOUTEILLES EAU POUR SEMAINE DEVELOPPEMENT DURABLE	19/05/2025	10,00 €
	FOURNITURES		
	PEDAGOGIQUES POUR ATELIER 1.2.3 FAMILLES P/EVS	02/06/2025	50,00 €
	GAMELLE POUR CHIEN FETE EN FAMILLE	19/05/2025	24,86 €
	PETITES BOUTEILLES DE PERRIER REAPPROVISIONNEMENT	06/06/2025	75,00 €
		06/06/2025	520,80 €
<b>Total CENTRE LECLERC DISTRIBUTION</b>			<b>1 071,14 €</b>
CHAUFFER DANS LA NOIRCEUR	SPECTACLE FETE DE LA MUSIQUE DES ENFANTS	27/05/2025	1 604,00 €
<b>Total CHAUFFER DANS LA NOIRCEUR</b>			<b>1 604,00 €</b>
CINEMA LUX	CINEMA EN PLEIN AIR du 27/06/52025 LES BEAUX JOURS	10/06/2025	2 394,85 €
<b>Total CINEMA LUX</b>			<b>2 394,85 €</b>
<b>Total HABI PRO</b>			<b>358,81 €</b>

INTERSPORT	ACHAT DE 5 VELOS ELECTRIQUES AVEC ANTIVOL SACOCHES MAIRIE ALSH POLICE	06/06/2025	9 212,17 €
<b>Total INTERSPORT</b>			<b>9 212,17 €</b>
JCS	DIVERS PRODUITS D'ENTRETIEN POUR BATIMENTS	23/05/2025	2 914,67 €
<b>Total JCS</b>			<b>2 914,67 €</b>
LEGALLAIS	5 URNES POUR ELECTIONS CDE N° 33314614 BON MENSUEL JUIN 2025 DIVERS FOURNITURES TOUS BATIMENTS	03/06/2025	1 791,96 €
<b>Total LEGALLAIS</b>			<b>5 791,96 €</b>
MAJUSCULE LIBRAIRIE DU MANOIR	FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE DRAKKARS  FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE DRAKKARS CP FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE DRAKKARS CP FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE  FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE CE1 FOURNIUTRES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE FOURNTURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE CE1 PATE A MODELER+ FIL NICKELE + LABYRINTHE ESCARGOT + BLOCS CONSTRUCTION MEDIATHEQUE	05/06/2025 27/05/2025 10/06/2025 10/06/2025 02/06/2025 03/06/2025 04/06/2025 05/06/2025 10/06/2025 03/06/2025 03/06/2025 10/06/2025 10/06/2025 23/05/2025	678,06 € 1 198,87 € 318,01 € 290,00 € 177,95 € 23,82 € 346,63 € 781,75 € 38,02 € 41,69 € 119,71 € 79,65 € 4 094,16 €
<b>Total MAJUSCULE LIBRAIRIE DU MANOIR</b>			<b>4 094,16 €</b>
SAS LACHETEAU	300 BOUTEILLES BLANC FOussy	05/06/2025	2 250,00 €
<b>Total SAS LACHETEAU</b>			<b>2 250,00 €</b>
SAS QUALI CITE BRETAGNE	PIECES DETACHEES POUR JEUX DANS LA COMMUNE	20/05/2025	2 536,86 €
<b>Total SAS QUALI CITE BRETAGNE</b>			<b>2 536,86 €</b>

SAVOIR PLUS (SADEL)	FOURNITURES PRIMAIRE VALLEE CP-CE1	10/06/2025	46,12 €
	FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE	13/06/2025	41,12 €
		27/05/2025	257,86 €
		28/05/2025	738,80 €
	FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE	03/06/2025	297,47 €
	FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE CE1-2	10/06/2025	324,55 €
	FOURNITURES SCOLAIRES PRIMAIRE VALLEE CP-CE1	10/06/2025	19,08 €
<b>Total SAVOIR PLUS (SADEL)</b>			<b>1 725,00 €</b>

**Au titre de la délégation n°8 : prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.**

- délivré une concession de 15 ans,
- délivré une concession de 50 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

Annexe de la délibération Delib20250701

Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 17 septembre 2025

Le Maire,  
Jean-Marie GUILLEMIN

